



Déclaration liminaire de l'UNSA Éducation au CDEN du 2 mars 2023

**Monsieur le préfet,
Monsieur le directeur académique,
Mesdames les conseillères départementales et régionales,
Mesdames et messieurs les membres du CDEN,**

La mobilisation contre la réforme des retraites entre dans une nouvelle phase face au refus du gouvernement de revenir sur le recul de l'âge légal de départ à la retraite, alors que le projet de loi est en discussion au parlement.

Réunies en intersyndicale, les organisations représentatives de l'Éducation nationale, tout comme celles de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, proposent de faire de la date du mardi 7 mars une journée exceptionnelle d'action contre un projet de réforme des retraites aussi injuste qu'injustifié.

La journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, permettra aussi de mettre en lumière les enjeux d'égalité femmes-hommes niés dans ce projet de réforme.

L'UNSA Éducation, avec son union interprofessionnelle, **l'UNSA**, appuiera de toutes ses forces pour faire de ces mobilisations une réussite sur tous les territoires. Ce gouvernement ne peut rester sourd plus longtemps à l'exaspération des françaises et des français !

A l'heure de la préparation de rentrée, **l'UNSA Éducation** souhaite rappeler ici sa volonté de voir maintenir une politique affirmée d'éducation prioritaire dans les territoires économiquement et socialement défavorisés de notre département. Cette politique doit se baser sur les besoins réels des territoires et ne doit pas se faire à moyens constants. Des moyens supplémentaires doivent être alloués pour permettre d'assurer une prise en charge continue des élèves dans les écoles et les établissements. Cette politique doit permettre de réduire de façon très significative les effectifs de classe et enfin de mettre en place des modalités de travail différentes ainsi que des activités éducatives, culturelles et sportives.

Nous tenons aussi à réaffirmer notre opposition à la volonté du ministre de supprimer la technologie en sixième. Aujourd'hui, aucun texte ne statue sur cette annonce parue dans les médias, annonce en pleine contradiction avec d'une part celle qui l'a suivie 15 jours plus tard concernant le plan numérique pour l'École et d'autre part la volonté affichée de renforcer la liaison école-collège.

On se dit que notre ministre n'est vraiment pas à une contradiction près !

Cette réunion du CDEN de l'Isère a pour sujet principal le projet de carte scolaire 1^{er} degré pour la rentrée 2023.

Cette carte scolaire se déroule dans un contexte de redéploiement des moyens entre les départements de l'académie puisque la dotation ministérielle est nulle. Même si le département de l'Isère voit depuis plusieurs années une baisse du nombre d'élèves dans le premier degré, le gel des moyens oblige le directeur académique à fermer de trop nombreuses classes.

Si l'on peut partager son souhait d'abaisser le nombre d'élèves par classe partout dans le département et pour tous les niveaux, de renforcer le nombre de titulaires remplaçants et les moyens dédiés à l'école inclusive, nous nous montrons plutôt réservés sur les glissements demandés aux équipes, d'élèves de GS vers une classe de CP : les équipes doivent être volontaires, les critères de répartition des GS annoncés aux familles. De même, les regroupements suggérés d'élèves de CP et CE1 en classe dédoublée en REP et REP+ nous questionne ainsi que le choix d'envisager des allègements plutôt que des dédoublements sur ces dispositifs au prétexte ne pas surcharger les autres niveaux faute de moyens.

Pour conclure cette déclaration, nous voulons vous rappeler, les 3 défis pour le Service public d'éducation que porte **l'UNSA Education**, à savoir : l'attractivité des métiers de l'Éducation nationale, la réussite de l'école inclusive et la mixité sociale à l'École et par l'École.

Sur ce dernier point, le ministre a déjà évoqué différentes pistes et des annonces sont attendues dans les jours qui viennent. L'une de ces propositions serait de faire participer l'enseignement privé sous contrat à cet effort de mixité sociale et scolaire. Cela pourrait prendre la forme d'un protocole d'accord par lequel l'enseignement privé sous contrat s'engagerait dans une démarche qui conduirait à augmenter la proportion de boursiers dans les établissements concernés. C'est une demande que porte **l'UNSA Education** dans ses mandats et notre attente est forte sur ce sujet.

Merci de votre écoute.

Pour l'UNSA Éducation

Françoise Vichier-Guerre
Serge Ravel